MESSAGE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

AU

CONSEIL GENERAL

concernant l'octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement du 04.06.2003 pour la réalisation du projet de pompage de Tschüdangna et de ses mesures de compensation

Sierre, le 29 janvier 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le pompage de la Raspille a été construit en 1960 pour l'alimentation en eau potable de la commune de Sierre. Au fil des années, son importance n'a cessé de croître. La population est passée de 7'500 habitants dans les années 1960 à 14'500 en 2000, pour atteindre 18'020 citoyens au 31 décembre 2024. Entre 1960 et 2024, la consommation d'eau potable a augmenté de manière considérable pour atteindre 2'472'112 m^3 en 2024.

Jusqu'en 2022, le pompage de la Raspille couvrait 70 % de la consommation annuelle en eau. Certains mois d'été, cet approvisionnement pouvait même atteindre 75%. La construction de la station d'accélération et de pompage de Bozon (STAP) en 2022 qui reprend les trop-pleins de la commune de Grône a permis d'abaisser l'approvisionnement venant de la Raspille à environ 40%.

La commune de Sierre ne dispose pas de propres sources gravitaires et est par conséquent dépendante de la fourniture d'autres communes et du pompage dans la nappe phréatique. La diversité des apports en eau contribue à améliorer la sécurité d'approvisionnement.

Cependant, avec l'abandon en 2022 des sources de Mollens qui n'étaient plus conformes, et la proximité de la T9 ainsi que de la zone industrielle, la commune n'est pas à l'abri d'une pollution de la nappe de la Raspille et donc d'une pénurie d'approvisionnement car il est impératif de considérer que les trop-pleins provenant de Grône ne suffiraient pas à couvrir l'intégralité des besoins en eau potable de la ville de Sierre.

De plus, il n'y a aucune certitude quant à l'évolution du prix de l'eau achetée. La commune de Grône a conclu en 2021 un contrat pour la reprise des surplus avec OIKEN qui les revend à Sierre. Ce contrat est valable jusqu'à fin 2028. Aucune garantie à moyen et long terme n'est donnée pour cet approvisionnement.

Le pompage de Tschüdangna assure une sécurité et surtout une diversité d'approvisionnement telles que l'exige le contexte régulatoire sur la denrée alimentaire qui régit la distribution d'eau potable.

1. Historique du projet

Il est essentiel de rappeler l'historique du projet de pompage de Tschüdangna qui a débuté en 1999 et dont l'autorisation de construire est entrée en vigueur à fin 2024 suite à une décision du Tribunal fédéral. Cette durée exceptionnelle découle en partie du fait que ce projet fait partie intégrante de la procédure de construction de l'autoroute A9 dans le Bois de Finges.

1999	Approbation du déplacement du puits de la commune de Salquenen à Tschüdangna pour laisser la place à une mesure de compensation pour l'A9.
2001	Sierre manifeste son intérêt à la construction d'un puits à Tschüdangna en collaboration avec le projet de déplacement du puits de la commune de Salquenen.
	Début du projet, lancement des études.

2003	Le Conseil général accepte le crédit d'engagement de CHF 3'500'000 pour la construction d'une nouvelle station de pompage à Tschüdangna et de son raccordement au réseau communal.
	Première étape de la pose de la conduite entre la Raspille et Tschüdangna en parallèle à la construction de la T9.
2004	Deuxième étape de la pose de la conduite entre la Raspille et Tschüdangna en parallèle à la construction de la T9.
2006	Troisième étape de la pose de la conduite entre la Raspille et Tschüdangna en parallèle à la construction de la T9.
	Mise à l'enquête publique du pompage de Tschüdangna (puits commun pour Salquenen et Sierre).
	Opposition de Pro Natura qui rappelle l'obligation de compensation pour l'impact sur la ZAIN (zone alluviale d'intérêt national) à Tschüdangna. La zone de Kalkofen est proposée comme mesure de compensation.
2009	Le Conseil municipal de Sierre décide de libérer la zone de Kalkofen qui deviendra une compensation écologique pour le nouveau puits de pompage à Tschüdangna.
	Les gens du voyage seront relocalisés à Chétroz dans les jardins de la Bourgeoisie sur l'ancien terrain Billieux.
2010	Le Conseil municipal de Sierre accepte un crédit complémentaire au crédit d'engagement comme suit : • CHF 295'458 pour la relocalisation des gens du voyage dans le secteur de Chétroz. • CHF 653'915 pour la réalisation de la mesure de compensation de Kalkofen. • CHF 40'000 pour le déplacement des jardins bourgeoisiaux sur le terrain de la Bourgeoisie à la Raspille et non plus sur l'ancien terrain Billieux (solution plus économique).
	Réalisation des travaux d'aménagement de la place à Chétroz, pour les gens du voyage et déplacement de ceux-ci. Déplacement des jardins.
2013	Décision du DETEC de mettre un terme à une procédure d'autorisation qui n'en finit pas et de demander de remettre à l'enquête publique un nouveau dossier pour Finges, soit pour l'autoroute A9 et pour le puits de Tschüdangna.
	En fin 2013 les montants investis pour les études, les travaux réalisés et les mesures de compensation se montent à CHF 1'837'441.
2014	Lancement de la procédure pour la réalisation d'un nouveau dossier d'enquête publique pour les installations de pompage. • La commune de Salquenen prend le lead du projet. • Lancement des études.
2017	Le dossier d'enquête publique est approuvé par l'OFROU qui le transmet au DETEC pour obtenir son aval.
	La compensation de Kalkofen n'est plus nécessaire.
	Le dossier est mis à l'enquête publique en août.
2018	Traitement du dossier par les instances fédérales.
2019	L'OFEV exige que la compensation Kalkofen soit réintégrée au dossier.
	Mise à jour du dossier de Kalkofen.

2020	Le dossier de Kalkofen remis au goût du jour est transmis au DETEC.
	Le DETEC approuve le dossier de Finges (autoroute et pompage) en mars 2021.
2021	L'autorisation de construire est enfin délivrée par le DETEC.
	Relance du dossier par le SCRN (Service de construction des routes nationales).
2022	Un nouveau recours concernant la passerelle sur le Rhône bloque le dossier.
Nov. 2024	Le Tribunal Fédéral donne raison aux opposants à la passerelle sur le Rhône.
	Suite à cette décision du TF, l'autorisation de construire l'autoroute A9 dans le Bois de Finges ainsi que le pompage de Tschüdangna est entrée en force.

Durant toutes ces années, le projet technique a évolué et a été affiné.

La conduite reliant la future installation au réseau communal de Sierre a été posée entre le pompage de la Raspille et la sortie « Est » du tunnel de l'Hubil sur une longueur totale de 2'900 mètres. Ces travaux ont été réalisés durant les années 2003, 2004 et 2006.

Les dossiers concernant les études sont terminés et les principales soumissions ont été lancées après l'entrée en vigueur de l'autorisation de construire. Le projet de construction du nouveau pompage est piloté par le SCRN (Service de construction des routes nationales – canton du Valais). Les travaux sur le terrain ont débuté après les vendanges 2025, durant la période de basses eaux du Russen.

La mesure de compensation de Kalkofen ne concerne que la commune de Sierre qui pilote ce projet (SCRN pas impliqué). En effet, le déplacement du pompage existant de Salquenen dans la même zone ne nécessite pas de compensation. En raison de l'augmentation des débits et des zones S1 et S2 y relatives induites par les besoins de Sierre, une mesure de compensation environnementale a été exigée par les autorités (OFEV). Selon le planning, cette mesure devrait être réalisée avant la mise en exploitation des infrastructures de pompage.

Les soumissions pour le projet de renaturation de Kalkofen sont également prêtes à être transmises.

2. Infrastructure partagée entre les communes de Salgesch et de Sierre

Le projet de pompage de Tschüdangna fait l'objet d'une « *Convention de répartition des coûts* » datée de juin 2018, signée par le Canton du Valais (SCRN) et la Commune de Sierre. Cette convention traite la répartition des coûts liés aux études et aux travaux de réalisation de l'ensemble de l'alimentation en eau potable des communes de Salgesch et de Sierre dans le cadre du projet de mesure « Trinkwasserfassung Salgesch und Siders + SABA » en lien avec la construction de l'autoroute A9.

Principes de répartition

Principe défini (sur la base de l'utilisation théorique des débits d'eau pompés) :

- 40% à charge de la Commune de Salgesch (4'000 l/min)
- 60% à charge de la Commune de Sierre (6'000 l/min)

Station d'accélération sur la route de Zudannaz :

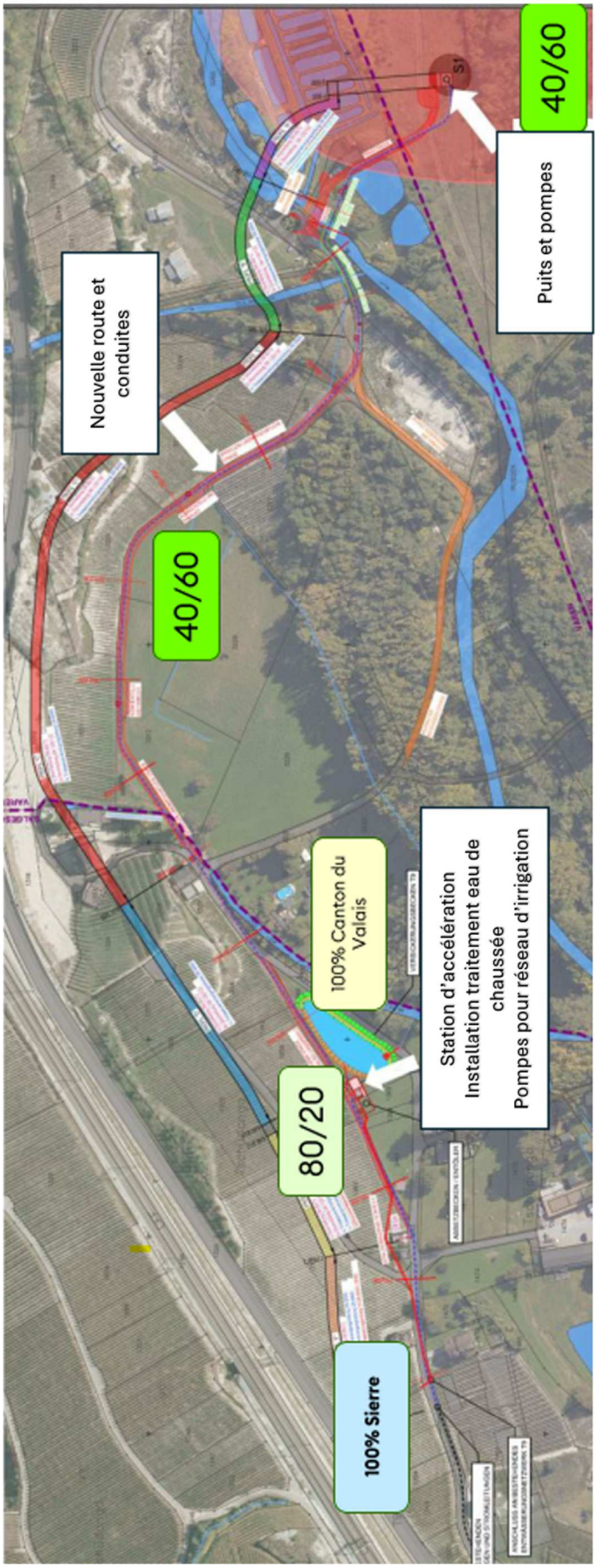
- 80% à charge de la Commune de Salgesch
- 20% à charge de la Commune de Sierre

Traitement des eaux de la T9 :

- 100% à charge du Canton du Valais (SCRN)

Des discussions sont en cours avec la commune de Salquenen concernant la répartition détaillée de la propriété des futures infrastructures, les éventuels DDP ou servitudes, la gouvernance à mettre en place pour la gestion, les modalités d'exploitation des infrastructures ainsi que la répartition des coûts d'exploitation.

Un plan global de la future infrastructure est disponible à la page qui suit.


40/60
Puits et pompes
Nouvelle route et conduites
40/60
100% Canton du Valais
Station d'accélération
Installation traitement eau de chaussée
Pompes pour réseau d'irrigation
80/20
100% Sierre

3. Situation financière

Tous les chiffres mentionnés dans le présent document sont hors taxe.

3.1 Crédits accordés

Les infrastructures de pompage ainsi que les conduites permettant d'acheminer l'eau dans le réseau communal Sierrois ont fait l'objet d'un crédit d'engagement de CHF 3'500'000 approuvé par le Conseil général en 2003.

En 2010, le Conseil municipal a accepté un crédit complémentaire de CHF 989'373 au crédit d'engagement composé comme suit :

- CHF 295'458 pour la relocalisation des gens du voyage dans le secteur de Chétroz.
- CHF 653'915 pour la réalisation de la mesure de compensation de Kalkofen.
- CHF 40'000 pour le déplacement des jardins bourgeoisiaux sur le terrain de la Bourgeoisie à la Raspille et non plus sur l'ancien terrain Billieux (solution plus économique).

3.2 Dépenses effectives à fin 2025

Le tableau de la page suivante répertorie les crédits accordés ainsi que les dépenses effectives à fin 2025 :

Année	Descriptif	Crédit	Dépense	Tschüdangna	Kalkofen	Jardins	Gens voyage
2003	**Crédit d'engagement du Conseil général**	**3'500'000**		**3'500'000**			
2001	Etudes conduites		-4'949	-4'949			
2002	Etudes conduites		-14'842	-14'842			
2003	Première étape - réalisation conduites		-617'420	-617'420			
2004	Deuxième étape - réalisation conduites		-558'974	-558'974			
2006	Troisième étape - réalisation conduites		-183'929	-183'929			
2008	Mesure de compensation - Kalkofen		-45'040		-45'040		
2009	Mesure de compensation - Kalkofen		-33'784		-33'784		
2010	**Conseil municipal - dépass. crédit d'engagement pour :**						
	- relocalisation des gens du voyage	**295'458**					**295'458**
	- réalisation mesure de compensation de Kalkofen	**653'915**			**653'915**		
	- déplacement des jardins bourgeoisiaux	**40'000**				**40'000**	
2010	Mesure de compensation		-351'947			-34'500	-317'447
2011	Mesure de compensation		-6'547			-6'547	
2012	Mesure de compensation		-9'334		-9'334		
2013	Mesure de compensation		-10'675		-10'675		
2018	Etudes		-69'638	-69'638			
2019	Etudes		-19'796	-19'796			
2020	Etudes		-69'638	-69'638			
2021	Etudes		-70'714	-70'714			
2022	Etudes et mesure de compensation Kalkofen		-101'135	-69'638	-31'497		
2023	Etudes et mesure de compensation Kalkofen		-119'172	-69'638	-49'534		
2024	Etudes et mesure de compensation Kalkofen		-127'707	-69'380	-58'327		
2025	Etudes		-69'380	-69'380			
	Total des crédits	**4'489'373**		**3'500'000**	**653'915**	**40'000**	**295'458**
	Total des dépenses		**-2'484'621**	**-1'887'936**	**-238'191**	**-41'047**	**-317'447**
	Solde		**2'004'752**	**1'612'064**	**415'724**	**-1'047**	**-21'989**

Pompage Tschüdangna : CHF 1'887’936 ont été dépensés, dont CHF 1'380'114 pour la construction de la conduite pour relier le réseau Sierrois et CHF 507'822 pour le financement des différentes études.

Mesure Kalkofen : CHF 238’191 ont été dépensés, essentiellement pour des études.

Jardins bourgeoisiaux : Les travaux de déplacement de ces jardins ont été réalisés en 2010. Au niveau financier, nous constatons un léger dépassement de CHF 1'047.

Gens du voyage : Les mesures liées à la relocalisation des gens du voyage se sont déroulées entre 2010 et 2011. Du point de vue financier, un dépassement de CHF 21'989 a été enregistré.

3.3 Tschüdangna - estimation des coûts à venir – crédit complémentaire nécessaire

Comme mentionné précédemment, le projet technique a évolué au fil des années et les lots principaux ont fait l’objet d’appels d’offres et certains ont été adjugés.

Sur la base des dernières estimations fournies par le SCRN, les coûts à venir pour la réalisation des infrastructures de pompage, à charge de la commune de Sierre, sont estimés à CHF 2'835'802 (degré de précision +/- 10%).

En considérant les coûts déjà consentis et le solde à venir, les coûts totaux du projet sont estimés à CHF 4'723'738.

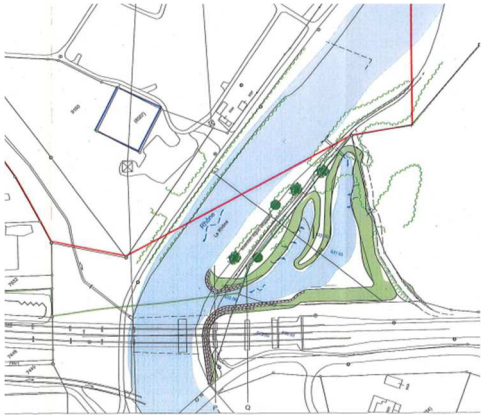
Par rapport au crédit d’engagement accordé par le Conseil général en 2003, **un crédit complémentaire de CHF 1'223’738 est nécessaire.**

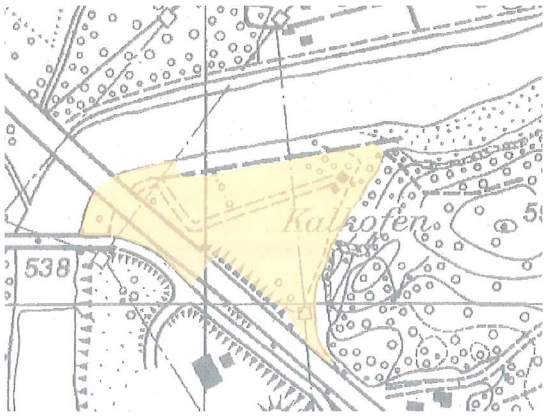
Les principales raisons de cette augmentation sont :

- Le crédit d’engagement de 2003 était basé sur une étude d’avant-projet (phase SIA 31)
- Evolution du projet technique : de l’avant-projet au projet d’exécution (phases actuelles SIA 41-51)
- Renchérissement entre 2003 et 2025
- Le montant initial ne prévoyait aucune taxe pour le pompage de l’eau qui se situe sur le territoire communal de Leuk. Selon nos interlocuteurs du canton, la commune de Leuk dispose des bases légales et règlements leur permettant d’encaisser une taxe pour le pompage de cette eau sur son territoire. Au stade actuel des discussions entre le canton du Valais (SCRN) et la commune de Leuk, un montant unique de l’ordre de CHF 500'000 semble réaliste. Pour la commune de Sierre le 60%, soit CHF 300'000, a été considéré dans l’estimation des coûts futurs. Les négociations ne sont pas terminées.

3.4 Kalkofen - estimation des coûts à venir – crédit complémentaire nécessaire

Comme mentionné ci-dessus dans l'historique, la mesure de compensation de Kalkofen a été proposée suite à l'opposition formulée par Pro Natura en 2006. La mesure consiste à aménager un bras latéral dans le lit du Rhône sur une parcelle située en rive gauche du Rhône, juste avant le viaduc d'Anniviers.





En 2010, le Conseil municipal avait accordé un crédit complémentaire de CHF 653'915 pour la réalisation de cette mesure. A l'époque, deux variantes avaient été analysées : l'une en considérant une possible valorisation des matériaux et l'autre sans considérer des recettes liées à cette valorisation (CHF 1'255'715). Dans le contexte de l'époque, la variante avec valorisation des matériaux avait été privilégiée.
Le potentiel actuel de revalorisation des matériaux est quasi inexistant suite aux très nombreux apports en été 2024 liés aux crues du Rhône et de la Navizence.

Sur la base des dernières estimations calculées par le bureau ARX, les coûts pour la réalisation de la mesure de compensation écologique de Kalkofen sont estimés à CHF 1'290'392 (degré de précision +/- 15%).

En considérant les coûts déjà consentis de CHF 238'191 et le solde à venir, les coûts totaux du projet sont estimés à CHF 1'528'583.

Par rapport au crédit complémentaire de CHF 653'915 accordé par le Conseil municipal en 2010, d'engagement accordé par le Conseil général en 2003, **un crédit complémentaire de CHF 874'668 est nécessaire.**

Les principales raisons de cette augmentation sont :
- Le crédit complémentaire accordé par le Conseil municipal en 2010 était basé sur la variante considérant une revalorisation des matériaux. En 2010, la variante sans considération de la valorisation des matériaux était estimée à CHF 1'255'715.
- En comparant des variantes basées sur des hypothèses similaires, le surcoût entre 2010 et 2025 est de CHF 391'658, différence attribuable notamment au renchérissement.

3.5 Tableau de synthèse des coûts et des crédits

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des chiffres présentés dans les points qui précèdent. Il offre une vision globale des projets en lien avec la construction de la station de pompage de Tschüdangna.

	Tschüdangna	Kalkofen	Jardins	Gens voyage	TOTAL
Montants déjà dépensés	1'887'936	238'191	41'047	317'447	**2'484'621**
Coûts futurs des projets	2'835'802	1'290'392	0	0	**4'126'194**
Coûts totaux des projets	**4'723'738**	**1'528'583**	**41'047**	**317'447**	**6'610'815**
Crédits octroyés	-3'500'000	-653'915	-40'000	-295'458	**-4'489'373**
Demandes de crédits complémentaires	**1'223'738**	**874'668**	**1'047**	**21'989**	**2'121'442**

4. Délais et flux financiers

Les travaux ont débuté en automne 2025. Une procédure, gérée par le canton du Valais, est en cours auprès de la Commission fédéral en matière d'expropriation concernant la pisciculture Schnyder. Selon les informations fournies par le canton, cette procédure ne devrait pas impacter le planning, la seule question restant ouverte est le montant de l'indemnité à verser à M. Schnyder. A noter que cette indemnité n'impacte aucunement le projet car la mesure sera reprise – et financée – par les FMV.

Comme mentionné précédemment, le projet de Tschüdangna est piloté par le canton du Valais au travers du SCRN. Selon le responsable du projet, il est envisageable que les montants ne seront facturés à la commune de Sierre qu'une fois les installations terminées et en exploitation. Une facturation et un paiement en 2027 est dès lors envisageable.

La mesure de compensation écologique de Kalkofen est quant à elle pilotée directement par la commune de Sierre (au travers d'OIKEN). Des études techniques sont en cours concernant le viaduc d'Anniviers. Le résultat sera connu au plus tôt au printemps 2026. Les appels d'offres ne seront lancés qu'une fois ces incertitudes levées. Un début des travaux avant 2027 est peu probable.

5. Impacts sur le tarif de l'eau potable

Afin de respecter le principe de l'auto-financement, les investissements consentis engendreront une hausse du tarif telle qu'annoncée dans le Message du Conseil municipal de 2022.

Le plan financier sera actualisé dans le courant de l'année 2026 afin de déterminer l'évolution des futurs tarifs de l'eau potable. Les valeurs actualisées pour les projets Tschüdangna et Kalkofen seront prises en compte.

6. Demande de crédit

Le Conseil municipal demande donc au Conseil général

a) d'accepter, en application de l'art. 77, al. 2 de la loi sur les Communes du 05.02.2004 (LCo), le crédit complémentaire de **CHF 2'121'442** pour la participation communale pour la réalisation du projet de pompage d'eau potable de Tschüdangna et des mesures de compensation l'accompagnant,

b) d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire relevant de sa compétence, conformément à l'art. 17 al. 1 lettre c de la LCo,

c) d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'art. 17 al. 1 lettre e de la LCo.

En vous remerciant de réserver un accueil favorable à cette proposition, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations les meilleures.

Pierre Berthod
Président

Benoît Emery
Secrétaire municipal

Sierre, le 29 janvier 2026

Annexes :

- Message du Conseil municipal au Conseil général concernant l'octroi d'un crédit pour la construction d'une nouvelle station de pompage à Tschüdangna, avril 2003
- Complément au message ci-dessus : Incidences financières sur les tarifs de l'eau, mai 2003
- Rapport de la Commission Environnement sur le crédit d'engagement concernant la construction d'une nouvelle station de pompage à Tschüdangna, mai 2003
- Message du Conseil municipal au Conseil général concernant les tarifs de l'eau, septembre 2022